ARRETE DAJI/2023/Signature/N°2023.070
portant délégation de signature

à

Jean-Michel BOLLA
Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeuthiques
MCT – UMR MD1 INSERM U1261

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L.712-2,
Vu le Code de la Recherche et notamment son article L313-1,
Vu le Code de la Commande Publique,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la décision portant création d'Unité Mixte de Recherche portant création de l'UMR Membrane et Cibles Thérapeutiques MCT à compter du 1er janvier 2018, pour une durée de 5 ans,
Vu la décision de l'INSERM, en date du 12 mars 2018, décidant de l'affectation de Monsieur Jean-Michel BOLLA en tant que Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261),
Vu la délibération n°2022/10/06-02 de la Commission de la Recherche en date du 6 octobre 2022, portant prolongation de durée du mandat des directrices et directeurs des structures de recherche jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant que l'article du Code de la recherche susvisé relatif aux unités de recherche prévoit également que lorsque l'unité relève de plusieurs établissements, le Directeur est placé sous l'autorité conjointe de leurs dirigeants.

ARRETE

Article 1
Délégation de signature est consentie à **Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261)** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires relevant, **de MCT – UMR- MD1 INSERM U1261** les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Article 2-1
Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261) reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses réalisées sur le budget du **MCT – UMR- MD1 INSERM U1261** incluant les ordres de mission des personnels rattachés à l'unité de recherche et lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget de l'unité de recherche.

Il atteste du service fait.

Article 2-2
Concernant les projets installés sur architecture budgétaire A*MIDEX et les projets issus des instituts d'établissement dans lesquels l'unité de recherche est impliquée :

Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261), reçoit délégation de signature pour signer, au nom et pour le compte

du Président de l'Université, les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de **MCT – UMR-MD1 INSERM U1261** lorsque l'unité de recherche est impliquée sur :

- Les projets A*MIDEX,
- Les projets issus des Instituts d'établissement.

Chapitre II
Marchés Publics

Article 3
Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique, **Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261),** reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - Signature des avenants
  - Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - Délivrance des Ordres de Service
  - Procès-verbal de réception
  - Mise en demeure
  - Décision de résiliation

Article 4
Pour la mise en œuvre de l'article 4 du présent arrêté, le calcul du montant des marchés ou accords-cadres s'effectue à partir du montant estimé des besoins réguliers annuels du laboratoire et relevant des codes familles de la nomenclature NACRES suivants : G, H, J, K, L, M, N, O, P, Q, S, T, U, V, W.

Article 5
Dans le cadre de la procédure n° PR-DCP-01 relative à la réalisation de travaux d'entretien courant dans les locaux occupés par les structures de recherche et uniquement pour les travaux qui y sont listés (Revêtements de sols et murs (peinture, carrelage, faïences, sols souples, plâtreries, isolation acoustique...), Plomberie (robinetterie, entretien de siphons), Electricité (prises, néons), Maçonnerie, cloisons, carrelage sans dépose du sol existant (risque amiante), Stores intérieurs occultant, menuiseries intérieures, serrurerie, Entretien courant des sorbonnes), **Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261),** reçoit délégation à effet de signer les bons de commande exclusivement auprès des titulaires des marchés subséquents à bons de commande de travaux en vigueur dans l'Université, dont la liste figure sur le site intranet de la Direction de la commande publique, dans la limite d'un montant de 25 000 € HT et après avis de la DEPIL.

Chapitre III
Gestion des personnels

Article 6
Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261) reçoit délégation en matière de gestion des personnels rattachés à l'unité de recherche pour signer les actes qui suivent :

- Les demandes de congés des personnels,
- Les procès-verbaux d'installation des personnels,
- Les autorisations d'absence au sein de l'Union Européenne, Suisse, Canada et Etats-Unis pour les personnels IATSS et post-doctorants affectés au sein du laboratoire, ainsi que pour les doctorants sans missions d'enseignement,
- Les conventions d'accueil au sein de l'unité de recherche de personnes extérieures, établies conformément aux modèles types proposés par la DRV.

Chapitre IV
Etudes et Vie Universitaire

Article 7
Monsieur Jean-Michel BOLLA, Directeur du Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261) reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Conventions individuelles de stage des étudiants/élèves inscrits dans un établissement français et accueillis au sein du laboratoire,
- Conventions individuelles de stage des autres étudiants/élèves accueillis au sein du laboratoire, sous réserve de validation préalable par la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante de l'Université.

Chapitre V
Dispositions générales

Article 8
Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin soit à la cessation des fonctions du délégataire, soit à la désignation du successeur du délégant.

Article 9
Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux affectés à **l'Unité Mixte de Recherche Laboratoire Membranes et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261)** en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers. Il est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 10
La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance
Le délégataire

Monsieur Jean-Michel BOLLA
Directeur de Laboratoire et Cibles Thérapeutiques (MCT-UMR-MD1 INSERM U1261)

UMR_MD1/Inserm U-1261
LE DIRECTEUR
Jean-Michel BOLLA

Fait à Marseille, le 19 septembre 2023
Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université